

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte (1) et Meublée (1)

Selon le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

Avenant au bail d'habitation : 300 euros HT partagés par moitié entre bailleur et locataire.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

CENTURY 21 RONCO IMMOBILIER

Barème Honoraires TTC à charge vendeur
Sauf stipulation contraire prévue au mandat
Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir
Applicable à partir du 15 mars 2019

Prix		Honoraires
De	0 à 15.000 €	3.500 €
De	15.001 à 30.000 €	4.000 €
De	30.001 à 45.000 €	4.500 €
De	45.001 à 60.000 €	5.500 €
De	60.001 à 75.000 €	6.500 €
De	75.001 à 90.000 €	7.000 €
De	90.001 à 105.000 €	7.500 €
De	105.001 à 120.000 €	8.500 €
De	120.001 à 135.000 €	9.000 €
De	135.001 à 150.000 €	10.000 €
De	150.001 à 165.000 €	10.500 €
De	165.001 à 180.000 €	11.500 €
De	180.001 à 200.000 €	12.000 €

Les honoraires à percevoir sur la tranche excédant 200.001 € sont fixés à 6% TTC du

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'une délégation de mandat dans le cadre fichier partagé, le montant de la commission d'agence agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat. Dans ce cas, une partie de cette commission, sera communiquée préalablement à toutes présentations à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé et sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur s

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

C

    century21.fr

Chaque Age